

Le sport... c'est bien mieux dans un club!



MEUDONNAISE

2020-2021

DISPOSITIFS D'AIDE



Yvelines • Hauts-de-Seine

PASS+ HAUTS-DE-SEINE/YVELINES : LA CARTE JEUNES MULTISERVICES

Qui est concerné?

- tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, de leur entrée en 6^e à leur majorité
- les jeunes de 11 à 18 ans, domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).

Comment l'obtenir? Pour l'année scolaire 2020-2021, la période d'inscription est prévue du 15 juin 2020 au 31 mai 2021. La procédure dématérialisée est disponible sur : passplus.fr.

Quels avantages procure cette aide? Le PASS+ comprend 2 « porte-monnaie » électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives : 80 euros à répartir (60 € et 20 €) ou pour les boursiers, 100 € à répartir (80 € et 20 €).



Pour la saison 2020-2021, il faut obligatoirement les utiliser, au plus tard, le 30 juin 2021.

AUTRES AIDES

Le club est également affilié à d'autres organismes (coupon sport ANCV, chèque sport & bien-être ACTOBI, ticket service loisirs-sports CRT).



LE CHÈQUE SPORT & BIEN-ÊTRE
BY ACTOBI.COM



IMPORTANT :

Ces réductions doivent être appliquées dès l'inscription contre la remise des tickets imprimés ou des chèques d'aide au club affilié.

Avec le soutien de



Le sport... c'est bien mieux dans un club!



MEUDONNAISE

2020-2021

DISPOSITIFS D'AIDE



Yvelines • Hauts-de-Seine

PASS+ HAUTS-DE-SEINE/YVELINES : LA CARTE JEUNES MULTISERVICES

Qui est concerné?

- tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, de leur entrée en 6^e à leur majorité
- les jeunes de 11 à 18 ans, domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).

Comment l'obtenir? Pour l'année scolaire 2020-2021, la période d'inscription est prévue du 15 juin 2020 au 31 mai 2021. La procédure dématérialisée est disponible sur : passplus.fr.

Quels avantages procure cette aide? Le PASS+ comprend 2 « porte-monnaie » électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives : 80 euros à répartir (60 € et 20 €) ou pour les boursiers, 100 € à répartir (80 € et 20 €).



Pour la saison 2020-2021, il faut obligatoirement les utiliser, au plus tard, le 30 juin 2021.

AUTRES AIDES

Le club est également affilié à d'autres organismes (coupon sport ANCV, chèque sport & bien-être ACTOBI, ticket service loisirs-sports CRT).



LE CHÈQUE SPORT & BIEN-ÊTRE
BY ACTOBI.COM



IMPORTANT :

Ces réductions doivent être appliquées dès l'inscription contre la remise des tickets imprimés ou des chèques d'aide au club affilié.

Avec le soutien de



Association Sportive Meudonnaise • Club Omnisports Municipal

Siège social : Stade de Trivaux, 8 avenue de Trivaux, 92190 Meudon • Tél. 01.45.07.93.50 • asmeudon.unblog.fr